

# LE TEMPLE ET LA VIE PASTORALE

## Le temple — 1 :

La présence d'un temple, dès le XVIème siècle prouve que de nombreux protestants vivaient dans le village et ses environs. Le temple, en 1578, se trouvait au sud de la place actuelle des Aires, à l'emplacement d'un terrain appartenant à Noble MICHAL et SIMOND.

On y trouve de 1593 à 1683 les Pasteurs : MAGUIS, CHASTET, ACHARD et GRESSE.

## Le 14 juin 1634,

*« la terre de Salles retourne aux Adhémar de Epignan, ses premiers possesseurs. C'est Jeanne Aubert, veuve de Jean-Louis de Serres, héritière d'Isaac Bar, son oncle et Philippe Girard donataire de Jeanne Aubert, sa nièce, qui vendirent à Louis Gaucher Adhémar les seigneuries de Salles, Baronne et Sarsons, sauf le temple ».*

François de CASTELLANE ADHÉMAR y envoya des troupes en 1652 pour s'opposer à l'exercice du culte protestant, mais un soulèvement de mille à douze cents personnes avaient répondu à cet acte de violence. Les gouverneurs du Dauphiné et de la Provence y supprimèrent toute manifestation publique. Un procès naquit de là devant la chambre de l'Édit de Grenoble et l'avocat soutint le droit de la population à laquelle fut accordé un délai de quinzaine pour produire d'autres titres que les registres du consistoire et une possession momentanée du culte religieux. L'affaire se termina par un arrêt du conseil du 5 septembre 1683 qui prescrivit la destruction du temple.

## État-civil — 1 :

Les protestants sont nombreux dans le village et voici chronologiquement des noms :

Le 16 septembre 1743, Louis GOURJON, 70 ans, protestant est enterré à la campagne.

1751, BAUDOIN, protestant, hors du giron de l'Église, est enterré à la campagne.

1752, Isabeau SIMON, environ 80 ans est inhumée à la campagne.

1757, Jean BAUDOIN, a été enterré à la campagne.

En 1759, 11 ménages protestants sont dénombrés.

1762, Jeanne ARMANDY, épouse CATON, 70 ans environ, a été inhumée à la campagne.

1763, Françoise GOURJON, environ 92 ans, femme en seconde-noce de Claude SIGNORET est inhumée à la campagne.

En 1764, 12 ménages protestants sont dénombrés.

1767, Susanne LIGIER, environ 78 ans, est inhumée à la campagne.

1768, François BLANC, 8 ans, est inhumé à la campagne.

1772, le 14 septembre, Jean-François BERTOIN a été inhumé aux champs.

1781, Jean-Pierre GARAY, protestant, est inhumé à la campagne au quartier Saint-Denis. (c'est la première fois que le lieu est indiqué).

17 juillet 1781, Lazare PIAULOT, fils de Jean-Claude et de Magdeleine GARAY, décédé à l'âge d'un an, est le premier protestant enterré dans la partie protestante du cimetière. (source, état-civil). Ce ne devient pas pour autant une règle.

1782, 13 mai, sépulture protestante de Jeanne PIAULET.

17 juin, sépulture protestante de Simon ROUX à la campagne.

1787, le 25 novembre, François BLANC a été enseveli à la campagne ;

*« il a refusé jusqu'à la mort à se rendre à son devoir ».*

De 1789 à 1790, de nombreux baptêmes et mariages protestants ont été célébrés à Salles par le pasteur CLAUSEL.

C'est ainsi que Anne-Marie GOURJON, Laurent PINPIN, Jean-Louis BERTRAND, Elisabeth GOURJON, Joseph SIMON, Jean-Louis MAVELLY, Marie ROSAN, Marie-Magdeleine SIMON ont été baptisés.

Voici en particulier celui de Jean-Alexandre, fils légitime de Noble Jean-Charles DEFLEURIE de la Calmette baptisé le 28 mars 1789.

### Les mariages :

Jean-Pierre LOVI de la Garde et Marianne PINET.

Joseph SIMON et Magdeleine GUILLAUME.

Barthélemy SIMON et Marguerite BLAIN.

MAVELLY et Jeanne REY.

Antoine DUMAS et Jeanne-Marie VIGNE.

NIEL (Vinsobres) et Marguerite MAVELLY ont été enregistrés à Salles.

### Le temple — 2 :

Le temple ayant été détruit en 1683, le Conseil municipal, le 13 juin 1834, cherche un local convenable pour servir d'église au culte protestant :

*« Considérant que la maison de Jeannot Gourjon, actuellement Blanc Emile, grande rue est très spacieuse et s'il voulait bien louer une de ses chambres, cela suffirait ».*

Monsieur GOURJON accepte de louer une de ses chambres pour le prix de 15 F par an pendant cinq ans.

En 1841, 43, 49, 52 il n'y a toujours pas de temple et la location annuelle du local est de 15 F par an.

### État-civil — 2 :

En 1849, ICARD, protestant est inhumé à la campagne.

En 1861, 1/7ème de la population est protestante.

### Le temple — 3 :

Le 10 avril 1873, par une séance extraordinaire le Conseil municipal et le maire VERGIER Auguste-Jean André indiquent l'urgente nécessité qu'il y a d'assurer les exercices du culte protestant dans la commune,

*« que jusqu'à ce jour, les exercices ont eu lieu dans un appartement reconnu tout à fait impropre à cette destination, que le bail de la salle dont il s'agit est expiré depuis le 1er janvier 1873 et qu'il n'y a pas lieu de le renouveler, le propriétaire se refusant à une prorogation.*

*Que d'autre part il y a impossibilité absolue de trouver dans le village de Salles une nouvelle salle propice à cette destination ; qu'un don de 1000 francs payable dans 18 mois a été fait à la commune pour la construction d'un temple protestant, qu'un emplacement très favorable à cette fin est gratuitement offert par deux habitants de la localité et que les dons particuliers s'élèvent à près de 400 francs ».*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire :

*« de faire étudier le plus promptement possible le projet dont il s'agit et l'invite à faire dresser le plan et devis relatifs se réservant, le conseil, d'assurer par un vote spécial, en session de mai prochain, la dépense jugée pour cette construction ».*

Les conseillers : Jean-Pierre Hippolyte LAUZIER

Auguste VERGIER. Pierre JEHAN.

François Victor SAUVETON. Pierre CORDET.

Jean-Baptiste MOURET. Philippe GOURJON.

Moïse DEPRAT. Eugène GIRARD.

Jean-André BARNEL.

*A Salles, le 10 avril 1873.*

Les familles protestantes du village désirent ardemment avoir un nouveau temple ; une certaine agitation règne ; les enfants de plus en plus nombreux ne peuvent recevoir un enseignement religieux dans un local convenable.

Une nouvelle réunion du conseil municipal est faite.

Le maire expose à l'assemblée que :

*« Monsieur Gourjon Janot qui depuis de longues années cédait à la commune par bail écrit le local nécessaire à l'exercice du culte protestant n'a pas été disposé à renouveler son bail et que provisoirement le culte a lieu dans la nouvelle salle d'école des filles jusqu'à ce qu'un local soit rendu à sa destination délai que dans tous les cas, ne saurait aller au-delà fin septembre l'entrepreneur devant mettre à bref délai la dernière main à cette appréciation.*

*Le conseil n'ignore pas qu'il est à peu près impossible de trouver dans la commune un autre local convenable. Il est donc opportun de se préparer à réaliser un projet qui, depuis longtemps déjà est prêté par tous les habitants sans distinction de culte, c'est-à-dire de préparer le projet de construction d'un temple protestant. L'emplacement de ce temple est donc choisi : il m'est fait don à titre gracieux par deux notables. D'un autre côté, il faut être prêt à faire l'emploi de la somme de 1000 francs affectée à cette destination provenant de legs fait par Dame Suzanne Coton épouse Gras selon son testament en date du 14 juillet 1862. A ces ressources gracieusement offertes viennent se joindre des listes de souscriptions volontaires dont on peut prévoir le chiffre approximatif à sept ou huit cent francs, la souscription de la commune seule, tout incomplète qu'elle est, ayant déjà atteint le chiffre de quatre cent francs et Monsieur le Pasteur Lassure ayant entre les mains la somme qui, quoique on dise aujourd'hui grossie par les souscriptions des habitants réformés de Faulignan, Le Péque, Venterol et Dieu-Le-Fit, etc...*

*Qu'en conséquence et de toute opportunité et d'une bonne administration de faire emploi de legs de Dame Suzanne Coton qui vient à terme dans le courant de l'année 1874 afin de doter la commune d'un local spécial lui appartenant en propre pour le soutien du culte.*

*Que les ressources communales permettent cette construction sans gêner aucun service, en y affectant le montant des deux dernières coupes de bois de la réserve qui seront versés deux ans en 1874 et 1875 et il invite le conseil municipal et les plus forts imposés à en délibérer. »*

Le conseil :

*« Oui à l'exposé du maire :*

*Considérant que la construction d'un local spécial destiné au service du culte protestant est depuis longtemps désiré par la population, que cette construction est rendue absolument nécessaire par la difficulté de trouver comme autrefois un local convenable,*

*Considérant qu'il est opportun de préparer ce projet de construction non seulement pour faire emploi du legs de Dame Suzanne Coton spécialement affecté à cet usage, mais qu'il est avantageux à la commune de profiter des bonnes dispositions des habitants pour réaliser ce projet,*

*Considérant que les coupes ordinaires de bois donnent pendant une période de cinq ou six années de ressources plus fortes et que les services n'ayant pas en souffrir par l'affectation proposée des deux dernières coupes de la réserve à cette destination,*

Délibère :

*Le montant des deux dernières coupes de la réserve qui seront vendues l'une et l'autre en 1875 sont spécialement affectées à la construction d'un temple protestant dont la mairie a été autorisée à faire étudier le projet par délibération en date du 10 avril 1873. »*

Le 16 février 1875, Mr le maire expose au Conseil :

*« que par testament Mme Gras née Suzanne Coton, ménagère à Salles a légué à la commune une somme de mille francs destinée à la construction d'un temple protestant.*

*Le legs inséré dans le testament de la dite Dame Gras née Coton, testament reçu par Maître Emile Azpé Martin notaire à Caulignan le 19 septembre 1861 et ainsi conçu :  
De payer dans les douze années qui suivent mon décès et celui de mon époux, sans intérêt jusqu'à l'échéance une somme de 1000 francs destinée à la construction du temple protestant qui doit être érigé à Salles, et sur laquelle les administrateurs de ce temple auront à prélever annuellement et à perpétuité une somme de 20 francs qu'ils distribueront eux-mêmes aux pauvres de la commune de Salles sans distinction de religion.*

*Comme l'échéance du paiement de ce legs arrive le 10 août 1875, il y a lieu de prendre une délibération pour demander à l'autorité supérieure de vouloir bien autoriser la commune à accepter le legs et Mr le Percepteur receveur municipal à retirer à son échéance la somme léguée par la donatrice ».*

Le Conseil approuve l'exposé du maire :

*« Considérant que la commune de Salles a déjà fait procéder à l'établissement d'un plan pour la construction d'un temple destiné au culte protestant et qui n'a subi de retard que par suite de certaines modifications à apporter au plan dans le but de diminuer la dépense mais que le projet est toujours à l'étude et que la commune ne renonce nullement à ce projet.*

*Considérant que le legs de 1000 francs fait dans ce but par la Dame Bras née Suzanne Coton arrive à échéance le 10 août présente année et qu'il y a de hors urgence à faire les démarches nécessaires pour retirer le legs à son échéance prie l'administration de vouloir bien autoriser la commune à accepter le dit legs et Mr le receveur municipal à en retirer le montant des mains de qui de droit ».*

Ainsi délibéré.

Le 10 mai 1875, sur la proposition du maire, le Conseil demande que la commune soit autorisée à accepter et Mr le Receveur municipal à encaisser vu l'urgence le legs de 1000 francs fait à la commune par la Dame GRAS née Suzanne COTON, legs exigible le 12 août prochain et destiné à la construction d'un temple protestant à Salles.

Le Conseil croit en outre devoir insister auprès de Mr le Préfet pour que :

*« la somme de 1200 francs inscrite au budget primitif de 1876 affecté à cette destination soit maintenue au dit budget attendu que l'architecte qui avait été autorisé à dresser le plan du temple protestant y apporte à cette heure les modifications propres à ramener les dépenses au chiffre déterminé par le conseil et joint à la présente délibération copie du testament de la légatrice »*

En 1876, Monsieur le maire s'exprime en ces termes :

*« Messieurs depuis plus de quinze ans, la construction d'un temple protestant est agitée en cette commune et le projet a toujours été retardé parce que le budget ayant à solder d'autres dépenses plus pressantes, telles que le transfert du cimetière, construction d'une école de filles, tracé d'une route, etc.. n'aurait pu faire face à la dépense nécessitée par cette construction. Aujourd'hui toutes ces améliorations indispensables sont terminées et payées et notre commune n'a plus, pour le moment, de grosses dépenses à faire, aussi Messieurs, je crois le moment opportun pour réaliser les vœux exprimés depuis si longtemps par près d'un cinquième de la population, d'ailleurs cette construction est*

*indispensable car les protestants n'ont pour se réunir qu'une maison que la commune loue 40 francs l'année et qui ne peut être appropriée au besoin d'un culte.*

*J'ai, à cet effet, fait dresser par Mr Chais, agent voyer à Grignan, le plan du temple dont le devis s'élève à 4709 francs ; j'ai l'honneur de le soumettre à votre approbation en vous priant de délibérer sur la construction de l'édifice projeté et d'noter le somme nécessaire pour cet objet ».*

Le Conseil :

*« Oui à l'exposé du maire :*

*Vu les plans et devis dressés par Mr Chais, agent voyer à Grignan le 10 octobre 1875, considérant qu'en effet depuis plus de quinze ans il est question de construire un temple protestant à Salles et que pour un motif le 19-9-1961 Madame Gras née Suzanne Cotton, par son testament reçu par Maître Martin notaire à Faulignan a légué à cette commune la somme de 1000 francs pour cette construction, somme qui est échue depuis le 10 août 1875, que cette construction est nécessaire par la dignité de la religion dont le culte ne peut se célébrer que dans une maison particulière dont la commune paie la rente et qui'étant sujette à être changée ne peut être appropriée pour l'objet auquel on la destine et que s'il y a un mariage, un baptême ou s'il survenait un décès les cérémonies religieuses qui ont lieu en ces circonstances ne peuvent se pratiquer que dans cette maison qui ne peut comme un temple, inspirer le respect et la décence qui exigent ces cérémonies.*

*Considérant que la population protestante de cette commune est de 75 personnes et qu'ainsi que celle de Faulignan elle n'a point de pasteur mais que le service est fait tous les mois, une fois à Faulignan, l'autre fois à Salles, alternativement par Mr le Pasteur de Venterol, qu'à Faulignan il y a un temple où se rendent les protestants de Salles et que ceux de Faulignan ne peuvent se rendre ici où ils devraient venir pour la raison qu'il n'y a point d'édifice consacré à leur culte et cependant les prières sont faites par les protestants des deux communes qui appartiennent à la même annexe.*

*Vu le testament de Madame Gras ainsi que le produit d'une souscription faite parmi les protestants, qui s'élèverait selon toute probabilité à 900 francs ».*

Le Conseil municipal approuve la construction d'un temple protestant dans cette commune et les plans et devis dressés par Mr CHAIX, voyer à Grignan le 11 octobre 1875, décide que ce temple sera construit sur la propriété que les sieurs MARTEL Victor-Ferdinand et GOURJON Philippe Timothée, conseillers municipaux ici présents possèdent indivis en cette commune section A. N° 759 du plan cadastral, quartier le village et qu'ils cèderaient gratuitement à la commune pour cet objet.

Vote à cet effet la somme de 1300 francs ainsi répartis :

650 F portés au budget primitif de 1877 et 650 F qui sont porté sur celui de 1878.

Par ce vote la somme que la commune a ou est en droit d'espérer sera de 3200 à savoir :

Provenant du vote de ce conseil : 1300.

D'une souscription en cours d'exécution : 905.

Du legs de Madame GRAS : 1000.

Somme égale : 3205.

Pour compléter la somme de 4709 F égale au montant du devis il y a un déficit de 1504 F et le Conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir intercéder pour lui auprès de son excellence Monsieur le Ministre du Culte pour obtenir la subvention nécessaire au paiement de cette dépense.

Monsieur le maire expose au Conseil que :

*« Par testament en date du 19 septembre 1861, Mme Gras née Suzanne Coton a légué à la commune de Salles la somme de mille francs pour la construction d'un temple protestant avec cette clause toutefois que les plus anciens du temple distribueront chaque année 20 F aux pauvres de la paroisse sans distinction de culte, que cette somme est payable depuis le 10 août 1875 et qu'il serait nécessaire de demander à l'autorité supérieure l'autorisation pour la commune d'accepter le legs et pour le Percepteur à l'encaisser ».*

Le 12 novembre 1876 un brancard pour les morts protestants est acheté 50 francs.

Le temple — 4 :

Une réunion du 14 janvier 1877 fait connaître l'acte du 10 décembre 1876 de Maître Léo Joseph Emile PONTILLON, notaire à Taulignan,

*« Don par sieurs Gourjon Philippe Emotée et Victor Ferdinand Martet d'une parcelle de terrain de la contenance de 2 ares 10 ca sis dans le village de Salles section A N° 759 du plan cadastral, la dite parcelle de terrain destinée à servir d'emplacement pour la construction d'un temple protestant ».*

Le 18 mai 1877, sur la proposition du maire le Conseil demande :

*« qu'il plaise à Mr le Préfet de bien vouloir approuver le bail passé entre Mr le maire au nom de la commune et Mr Guys ; d'une chambre devant servir de temple protestant, le dit bail passé pour une durée de trois années du 1<sup>er</sup> février 1877 au février 1880 et dont le prix a été fixé à soixante francs par an ».*

(Maison appartenant par la suite à Mr THÉOLAS Paul d'Alger et au moment de la rédaction de ce document à la famille MARONÈSE d'origine italienne, actuellement, maison RIEUBON).

Le temple — 5 :

Le 13 juin 1880, approbation du traité est passée entre Mr SAUVETON, adjoint et Mr GUYS Alfred, propriétaire demeurant à la Paillette, commune de Montjoux par lequel ce dernier afferme à la commune une maison sise dans le village de Salles destinée à servir de temple protestant moyennant une somme de 40 francs, lequel traité passé le 10 courant, sera valable jusqu'au jour où le temple actuellement en projet pourra satisfaire au besoin du culte protestant.

Le devis de Mr CULTIL, architecte à Montélimar est de 5200 francs soit 591 F de plus que les 4609 F initiaux.

Le temple — 6 :

« L'an mil huit cent quatre vingt trois, le dix huit aueil, le conseil municipal de la commune de Salles s'est réuni dans la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Martet Victor, maire ; étaient présents, M.M. Mouret Eugène, Cordet, Azpne, Amaux et Roux.

Le Conseil municipal,

Considérant que dans le projet de construction du temple protestant dressé par M. Cultit, architecte à Montélimar, et approuvé par M. le Préfet le 31 juillet dernier, on a oublié de faire figurer une petite pièce destinée, soit à renfermer les objets du culte, soit de servir de retraite au pasteur pour mettre ou quitter ses habits de cérémonie, qu'une pièce de ce genre est de toute convenance ; qu'il est plus économique de la faire construire en même temps que le temple qu'à une époque ultérieure ;

Est d'avis qu'il soit adjoint au temple communiquant avec lui, derrière le mur du fond, et pour les usages mentionnés ci-dessus, une petite pièce ou appartement de deux mètres de largeur, sur deux mètres et demi de longueur et deux mètres et demi de hauteur ; vote pour cet objet cent cinquante francs, somme qu'il juge suffisante, promettant de voter à l'achèvement des travaux le complément qui pourrait être nécessaire ; dit que cette somme de cent cinquante francs sera prélevée sur les six cent vingt quatre francs 41 centimes restant du crédit inscrit au budget additionnel de 1882 pour achat d'une pompe à incendie, et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver ces décisions dans le plus court délai.

Roux Martet Azpne Mouret Laurier Geneston Cordet »

En 1883, Mr AUBERT conducteur des travaux à Montélimar est nommé pour surveiller l'exécution des travaux du temple ; 2,5% sont exigés sur le montant pour la surveillance.

Parfait VERGIER est chargé d'exécuter les travaux.

Le temple — 7 :

« L'an mil huit cent quatre vingt quatre et le vingt du mois de septembre, le conseil municipal de la commune de Salles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances par ordre de M. le Sous Préfet en date du 16 S<sup>re</sup> courant sous la présidence de M. Ehéolas Ravier, maire ; étaient présents, M.M. Vergier Parfait, adjoint ; Sauveton Victor ; Laurier Hippolyte ; Girard Ravier ; Azpne Pierre ; Faure Jean ; de Richard Sylvain ; Barnel J<sup>re</sup> Andrie.

Monsieur le maire donne lecture et connaissance au conseil des pièces relatives au temple protestant de Salles :



1<sup>er</sup> De la lettre de M le Sous Préfet en date du 16 <sup>Le</sup> courant ;

2<sup>es</sup> Du décompte général dont la dépense excède celle du projet approuvé par M le Préfet le 31 juillet, qui'il y aura lieu de pourvoir à toutes les dépenses au moyen d'une somme de 300 francs inscrite à l'article 7 du budget additionnel de 1884 et de celle de 1388<sup>fr</sup> 61<sup>c</sup> portée à l'article 3 du même budget et prie le Conseil d'en délibérer.

Le Conseil :

Où l'exposé du maire ;

Considérant que le temple protestant de notre commune est complètement achevé et dont la réception a eu lieu en août dernier ;

Considérant qu'une somme de 300 francs est portée à cet effet inscrite à l'article 7 du budget additionnel de l'année courante ainsi qu'une autre de 1388 ;<sup>fr</sup> 61<sup>c</sup> portée sur le même budget à l'article 3 ;

Considérant que ces sommes suffiront pour faire face à l'entier payement des travaux du temple, décide, que la somme nécessaire à l'entier payement de la dépense sera imputée sur celle de 300 francs inscrite à l'article 7 du budget additionnel et celle de 1388<sup>fr</sup> 61<sup>c</sup> article 3 du même budget.

Ainsi délibéré à la mairie de salles, les jours, mois et susdits et ont les membres présents signé le registre. »

*Volontairement, j'ai indiqué le compte-rendu de nombreuses délibérations du Conseil municipal pour montrer les difficultés et la lenteur des formalités pour la construction de notre temple.*

*Dès le 13 juin 1834 on recherche un local et ce n'est qu'en août 1884 que la réception est faite !*

*Il serait souhaitable que ce temple soit maintenu et entretenu. (sic)*

Le 5 octobre 1902, la toiture et le plafond ont été refaits pour 94 francs.

Aucun pasteur n'a habité Salles depuis la création de ce nouveau temple. On parle seulement de Monsieur MARTEL colporteur évangélique habitant la maison THÉOLAS.

Le pasteur MANEVAL, pendant la guerre de 1914-1918 venait de Novezan, commune de Venterol.

Les pasteurs : ROUVEYRAND, OSLI vers 1923 et CARON, venant de Valréas ont desservi la paroisse.

Le service du catéchisme se faisait tous les jours, à Taulignan chez Monsieur GIRARD.

Après 1931, le cinquième dimanche du mois le service avait lieu dans la salle à manger de Madame FRANÇOIS et des veillées avaient lieu dans les familles. Un arbre de Noël était dressé dans le temple, les enfants catholiques étaient invités.

A l'heure actuelle, le temple n'ouvre ses portes que pour les baptêmes, les mariages, les décès.

*Et pour la Saint Roch, exposition de peinture des Artistes du village.*

## État-civil —3 :

1972, décès de Adrien BLANC.

1982, décès de Marcel BLANC, habitant Avignon, frère d'Adrien.

1986, décès de Olga BLANC, veuve d'Adrien.

1987, décès de Henri BLANC, cousin germain d'Adrien et de Marcel, habitant Marseille et résidence secondaire au village.

Décès de Monsieur RASCLAR, facteur à Grignan, originaire du Diois, habitant Salles, place des Aires, ancienne maison PAUMIER. Après la cérémonie à Salles, a été inhumé à Grignan. Le service a été assuré par sœur GRETTI.

A l'heure actuelle (1989) on dépend du Pasteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Aujourd'hui 3 familles comptent des membres protestants.

Voici quelques noms de familles protestantes disparues actuellement de Salles :

ARNAUD dit *LAMASSE*.

CORDEIL, fermier à Bousquatier.

Auguste CORDET, famille partie à Taulignan.

DEPRAT aux Arthaux (maison BARBANSON), familles parties à Taulignan.

Philippe GOURJON, père de Madame FRANÇOIS, disparue elle aussi.

GUYS, notaire à Montjoyer la Paillette, habitait la maison appartenant ensuite à Mr THÉOLAS Paul d'Alger et au moment de la rédaction de ce document à la famille MARONÈSE d'origine italienne, actuellement, maison RIEUBON).

Auguste Firmin Jullien MARTEL.

ROUX dit *CADET*, famille originaire de Chamaret, parent de Mme ROMIEU Élisabeth, décédée en 1981.

Louis ROUX, père de Madame GARAIX de Valence, décédée.

Simon ROUX, père de Madame LAYRAL décédée et de Madame BRUN (née le ...-9 -189.) à la maison de retraite de Saint Sauveur de Montagut en 1991. (Enterrée à Saint-Paul-Trois-Châteaux).

Auguste VERGIER, ancien juge de paix de Grignan.

Casimir VERGIER, frère d'Auguste, grand-père du Docteur VERGIER de Lyon lui aussi décédé.

Ce document est le résultat de recherches effectuées par Madame Andrée THÉOLAS, épouse FILLON.

Avec l'autorisation de son époux Pierre FILLON, il a été collationné par Ph. GARCIN afin d'être consulté par les habitants du village qui sont invités à le compléter et à corriger des erreurs éventuelles. (\*)

(\*) [webmaster.salles.sous.bois@gmail.com](mailto:webmaster.salles.sous.bois@gmail.com)

Retour à la page [HISTOIRE](#) Le Temple de Salles-sous-Bois